



Préavis municipal N° 4/2021 :

Peyres-Possens – Réfection d'un chemin forestier dans le bois de Pré-Marin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le mercredi 2 juin 2021 en présence de MM. Claude-Alain Cornu, Syndic et Thierry Devallonné, Municipal.

La commission a étudié le préavis municipal 4/2021 et entendu les explications du municipal et du Syndic.

La commission s'est plus particulièrement penchée sur l'opportunité de ces travaux et sur la capacité de la commune à assumer cette dépense. Nous tenons à relever les points suivants :

- Cette rénovation est nécessaire car il n'y a plus de chemin d'accès possible aux forêts du bois de Pré-marin pour y effectuer les travaux d'entretien d'usage.
- Le montant de cette dépense est correct et fait suite à un appel d'offre. Le recours à une entreprise spécialisée nous permet d'économiser les frais d'un bureau d'ingénieur, environ CHF 25'000.--.
- Le coût des travaux sera subventionné à raison de 70% par la Direction générale de l'environnement-forêt.

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire ;

- d'autoriser la Municipalité à effectuer la réfection d'un chemin forestier dans le bois de Pré-Marin à Peyres-Possens ;
- d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 183'149.80 ;
- de financer ces travaux pour un montant de CHF 128'204.90 par la subvention de la DGE-Forêt ;
- de financer le solde de ces travaux pour un montant de CHF 54'944.90 par la trésorerie courante ;
- d'autoriser la Municipalité à porter le montant de CHF 54'944.90 au compte de fonctionnement 2021 sur le chapitre des forêts no 32.

Montanaire, le 2 juin 2021

Marc-Antoin Vuillens

Corinne Favre

Jean-Frederic Pache

Marc Chablaix

Steve Pradervand (rapporteur)